



**MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE**



« JE NE SUIS PAS UN COÛT, JE SUIS UNE RICHESSE »

Élection des représentants du personnel
Comités techniques (CT)

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 6 DÉCEMBRE
2018

**COMITÉS
TECHNIQUES**

CE QUE VEUT LA CFDT

- AGIR SUR L'EMPLOI
ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- FAVORISER LA CONCERTATION
ET LA NÉGOCIATION**
- PRÉVENIR
LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**
- LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**
- PROMOUVOIR UN
ENSEIGNEMENT AGRICOLE CRÉATIF**
- EN FINIR AVEC LE STATU QUO
SUR LE POUVOIR D'ACHAT**

De l'importance des CT

Les **comités techniques (CT)** sont des instances consultatives, composées de représentants du personnel et de représentants de l'administration. Ils sont chargés de donner leur avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées également les règles statutaires et les grandes orientations en matière indemnitaire. Il existe un CT ministériel (CTM), commun à tous les agents, et des CT de structures et d'établissements.

Les comités techniques sont les lieux où les agents, par le biais des représentants du personnel, peuvent faire valoir leur vision de l'organisation, du fonctionnement et de l'évolution des services et des missions.

Un contexte de réformes

Les inquiétudes des agents à propos des perspectives du programme « Action publique 2022 » sont réelles :

- le projet de recours massif au contrat impactera nécessairement les parcours professionnels (disparition des concours, fin de la déprécarisation, raréfaction des postes offerts à la mobilité...);
- ce qui se profile en matière d'individualisation des rémunérations menace la cohésion des équipes et augmentera à terme les inégalités salariales, génératrices de tensions.

Une dégradation du pouvoir d'achat

Les avancées récentes en matière salariale, concrétisées par le protocole PPCR, sont déjà mises à mal avec un gel de ce protocole pour 2018. S'y ajoutent les récentes mesures prises par le gouvernement (gel du point, augmentation non compensée de la CSG...), qui ont elles aussi diminué le pouvoir d'achat des agents.

Un vrai dialogue social et pas un simulacre de concertation

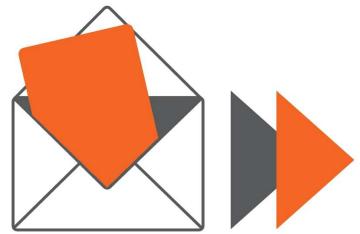
La CFDT s'est toujours engagée dans la défense de la fonction publique et de ses agents en privilégiant le dialogue social et la négociation. Cependant, depuis l'annonce du plan « Action publique 2022 », nous sommes dans un simulacre de dialogue face à un gouvernement qui impose des choix fondés essentiellement sur une approche budgétaire.

La CFDT a exprimé son profond désaccord sur ce sujet. Elle veut s'inscrire dans un dialogue constructif qui ne soit ni le refus de tout ni l'acceptation de n'importe quoi.



VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018

COMITÉS TECHNIQUES

Ouvrir des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents, redonner du sens et de la reconnaissance au travail, exercer des missions de service public dans des conditions décentes.

Agir sur l'emploi et les conditions de travail

- en créant des emplois statutaires pour répondre à l'ensemble des missions ;
- en ajustant les emplois aux besoins ;
- en accordant des garanties accrues et des perspectives d'évolution professionnelle pour les agents contractuels ;
- en facilitant les reconversions pour tous les agents, notamment dans l'enseignement agricole (peu de possibilités de seconde carrière) ;
- en prenant des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- en développant le télétravail.

Favoriser la concertation et la négociation

- en refusant les projets visant à fusionner les CT et CHSCT ;
- en donnant de l'autonomie et en élargissant les compétences des CT locaux en matière d'adaptations et de décisions ;
- en promouvant la création d'espaces de dialogue.

Prévenir les risques psychosociaux

La prévention des risques psychosociaux (RPS) est indissociable d'une réflexion sur l'accompagnement de l'encadrement. Elle nécessite :

- de former les cadres aux méthodes de management non pathogènes ;
- de donner au personnel d'encadrement les moyens d'agir en proximité au quotidien et de faire remonter les difficultés ;
- de recruter des médecins du travail et des infirmières et infirmiers en nombre suffisant.

Lutter contre les discriminations et la souffrance au travail

La CFDT continuera à agir contre les discriminations et la souffrance au travail :

- troubles musculo-squelettiques, parfois sévères, qui dégradent la santé des agents (par exemple en abattoir) ;
- situations de handicap, qui peuvent engendrer de la déconsidération, voire des rejets, sans parler des postes de travail inadaptés ;
- évolution de la carrière des femmes, qui reste toujours en retrait de celle des hommes.

Promouvoir un enseignement agricole créatif

- en soutenant les écoles d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires, par l'attribution des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- en réalisant une évaluation rigoureuse et transparente des fusions de 2008 avant tout autre projet de rapprochement dans l'enseignement supérieur ;
- en encourageant l'expérimentation pédagogique (par exemple en soutenant la dynamique « Enseigner autrement ») ;
- en renforçant le dispositif national d'appui aux équipes, notamment pour accompagner les rénovations des référentiels et des diplômes ;
- en créant des postes de tiers-temps d'ingénierie pédagogique dans les EPL afin d'accompagner les équipes dans la construction des projets pédagogiques ;
- en accordant plus d'autonomie aux équipes et aux directeurs de centre, avec pour objectif la réussite, l'insertion et l'épanouissement des élèves ;
- en accompagnant les établissements dans l'expérimentation et la valorisation de nouvelles organisations (du travail, pédagogique, structurelle, technique...).

En finir avec le statu quo sur le pouvoir d'achat

- par un maintien du protocole PPCR. Ce protocole doit être mené à terme pour 2021 et non 2022 ;
- par une augmentation du nombre des avancements par des taux de promotions adaptés aux besoins ;
- par des plans de requalification (de C en B et de B en A), pour ouvrir des perspectives de carrière et de mobilité au plus grand nombre ;
- par la transparence et l'harmonisation des régimes indemnités ;
- par la poursuite de l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire.

Votez CFDT !

Vous soutiendrez une organisation syndicale structurée et compétente qui défend votre carrière, votre salaire et veille à la régularité de toutes les opérations concernant votre parcours professionnel.